

Publié le 26 février 2014.
Dernière modification : 24 août 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (1905-1921)

Société an., f. le 20 juin 1905.

François *Gilbert* PLANCHE, président-administrateur délégué

Né à Tarare (Rhône), le 4 juin 1866.
Fils de Étienne Planche, mineur, et de Rosalie Rozier.
Veuf de Valérie Louise Monnet.
Remarié le 19 mars 1904, à Lyon II^e, avec Marguerite Joséphine Tibeyrant.

Engagé volontaire au 4^e régiment du Génie à Grenoble (mars 1887) :
volontaire au détachement du Tonkin (sept. 1887-mars 1890), libéré (sept. 1890).

Entrepreneur de travaux publics :

Travaux de reboisement et d'aménagement de torrents en Savoie.

Construction de barrages hydro-électriques dans les Alpes, dont L'Argentière
pour la production d'aluminium.

Construction de chemins de fer : Loire, Ardèche, ligne de Saint-Béron à Saint-
Genis d'Aoste (Savoie)

Superstructure de la ligne [de Cotonou-Tchaourou](#) (Dahomey).

Président des Tramways de l'Ardèche,
gérant des Tramways de Corrèze et des Tramways du Lot,
Administrateur du Chemin de fer de Rhône à Rhône et Loire.
et du Froid industriel à Lyon.

Gérant de la Société des forces hydrauliques de Malpertuis, Planche & Cie.

Chevalier du mérite agricole.

Conseiller général des Hautes-Alpes.

Chevalier de la Légion d'honneur du 1^{er} mars 1911.

Décédé à Gap, le 24 mai 1924.

(Suret-Canale (Jean), *L'Afrique noire (1900-1945)*, Paris, Éditions sociales, 1962)

En A.-E.F., un des premiers minerais à attirer l'attention fut le cuivre, reconnu dans la vallée du Niari dès la fin du XIX^e siècle : le contrôle des gisements de cuivre de cette région fut une des causes de la rivalité entre Brazza et les représentants de Léopold II.

Le minerai avait d'ailleurs déjà été exploité par les Africains, dont, vers 1900, une société dite « Compagnie hollandaise » s'était contentée de prendre la suite ¹.

L'exploitation, limitée au gisement de Mindouli, se fit d'abord en évacuant le minerai sur Loango à tête d'homme !

La Compagnie minière du Congo français, créée en 1905 pour reprendre cette exploitation, unissait [après fin 1921] les représentants des principaux groupes d'affaires du Congo (Fondère, Guynet, du Vivier de Streele).

(Dépêche coloniale illustrée, 2 juillet 1905)

Compagnie minière du Congo français, 182, avenue de Saxe à Lyon. — Assemblée extraordinaire le 10 juillet à dix heures. — Ordre du jour : Autorisation au conseil de contracter un emprunt et approbation des conditions financières de cette opération. Divers.

(Dépêche coloniale illustrée, 24 décembre 1905)

Compagnie minière du Congo français. — Appel du troisième quart, soit 125 francs par actions, 182, avenue de Saxe, à Lyon.

L'exploitation minière au Congo
(Dépêche coloniale illustrée, 29 mars 1906)

Un arrêté du gouverneur général décidé que les territoires situés en bordure de la rive gauche de la Loudima, affluent de gauche du fleuve Niari, à une distance moyenne de 2 kilomètres du cours de cette rivière de sa source à son confluent avec le Niari, sont déclarés ouverts aux recherches et à l'exploitation minières.

(Dépêche coloniale illustrée, 29 mars 1906)

Compagnie minière du Congo français. — Assemblée extraordinaire le 18 décembre, à dix heures et demie, 183, avenue de Saxe (Lyon). — Ordre du jour : Augmentation du capital.

(Dépêche coloniale illustrée, 3 février 1907)

¹ D. LEVAT : « Notice géologique et minière sur le bassin cuprifère du Kouilou-Niari (Congo français) », Annales des Mines, 10^e série, 1907, t. XI, Mémoires, pp. 5-65.

[David Levat (Montpellier, 26 avril 1855-Braye-sur-Maulne, 10 avril 1918) : X-Mines. Un temps directeur général de la Société Le Nickel, il effectua des missions au Turkestan russe et en Boukhovine, et dans de nombreuses colonies françaises. Il s'engagea dans la Société d'Adieu-Vat et de Bonne-Aventure, en Guyane (1904) qui aboutit à une liquidation (1911). Membre du conseil supérieur des colonies. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 octobre 1912 (min. Colonies).]

Compagnie minière du Congo français. — Assemblée extraordinaire le 11 février à dix heures et demie, 182, avenue de Saxe. — Ordre du jour : Augmentation du capital, Création d'actions d'apport, Modifications aux statuts.

(Dépêche coloniale illustrée, 24 février 1907)

Compagnie minière du Congo français. — Assemblée extraordinaire le 4 mars à 10 heures et demie, 182, avenue de Saxe (Lyon). — Ordre du jour : Rapports du commissaire ; Création d'actions, Modifications aux statuts.

Congo

(Dépêche coloniale illustrée, 4 juin 1907)

On nous écrit du Bas-Kuilou, le 4 mai :

La mission Rampon-Chalet, de la Compagnie minière du Congo, est ici en ce moment, en bonne santé. Les résultats de ses premières études sont des plus satisfaisants. Elle pense remonter le Kuilou dès demain, son bateau à moteur *Godille* ayant été mis à l'eau avec plein succès.

Constructions navales

La Navigation fluviale au Congo.

(Dépêche coloniale illustrée, 15 mai 1908, p. 146-148)

La Compagnie minière du Congo français, ayant entrepris d'explorer le cours du Kouilou-Niari (Congo) en amont de Kakamoeka, chargea les chantiers G. de Coninck et Cie, de Maisons-Laffitte, de lui construire un canot automobile approprié à l'expédition projetée.

Les caractéristiques de l'embarcation étaient fixées comme suit : vitesse, 12 nœuds, avec une tonne de marchandises, 3 personnes à bord, et 400 litres d'essence ; tirant d'eau 60 centimètres au maximum. Le bateau devait, de plus, être très stable, manoeuvrer facilement, et pouvoir se démonter en tranches ne pesant pas plus de 60 kilogrammes chacune, dans le cas de portage au passage des rapides.

Après une étude attentive du projet, les constructeurs proposèrent les dimensions suivantes : longueur 12 mètres, largeur 2 m. 40, tirant d'eau maximum 60 centimètres ; la vitesse demandée devait être obtenue, dans les conditions du programme, avec un moteur Joseph Filtz, à essence de 50 HP.

Sans entrer dans le détail des dispositions de la construction, disons que les formes générales du bateau dérivant de celles consacrées par l'expérience dans les bateaux de courses, comprenaient un avant très fin avec le pied des couples se raccordant brusquement en dessous, et devenant graduellement plat jusqu'au tableau. De cette façon, malgré la charge importante à transporter, le déplacement était bien réparti en surface et le tirant d'eau réduit d'autant. Le bateau était bien assis, et grâce à son peu d'enfoncement dans l'eau, pouvait pivoter à toute vitesse dans sa longueur. L'arbre était supporté à l'extérieur par une crosse en fer forgé, et une arbalète de même métal reliait cette chaise au pied du gouvernail placé extérieurement.

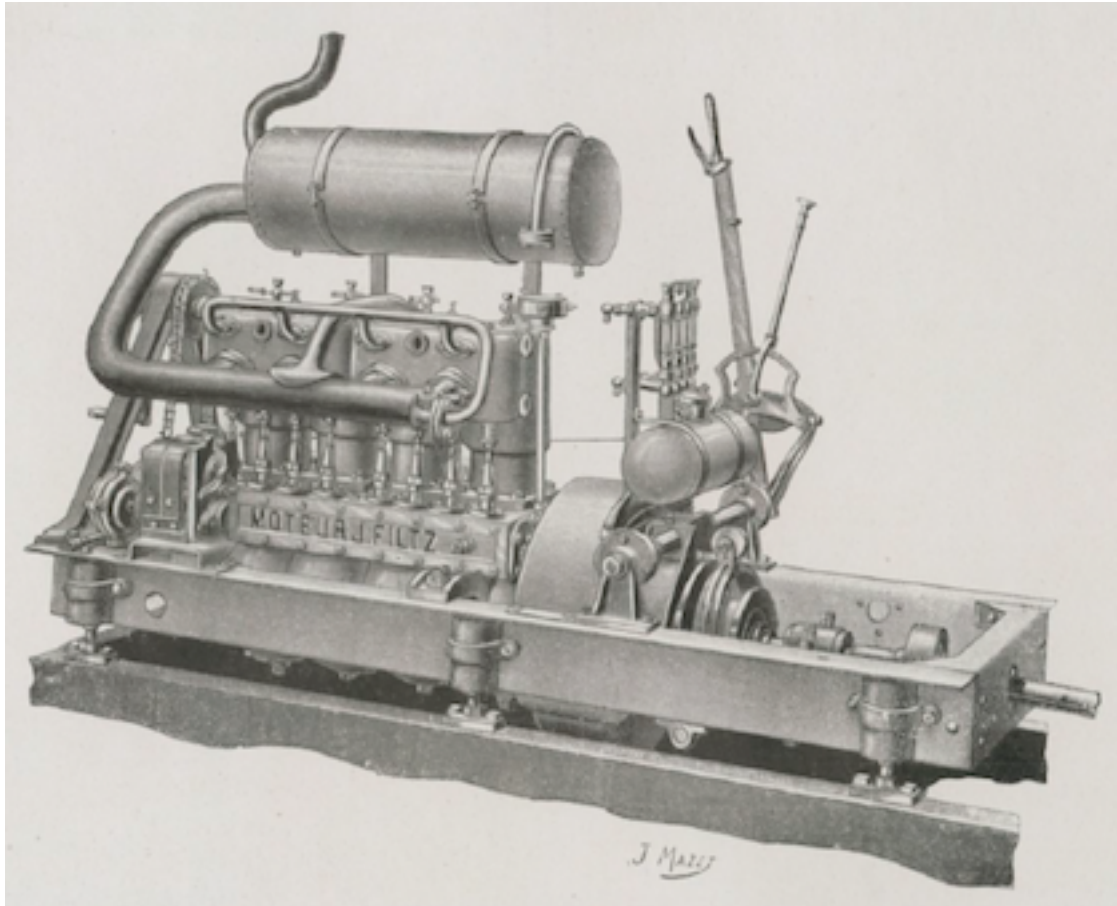
Les détails de construction avaient été l'objet d'une étude très minutieuse. La nécessité de pouvoir démonter l'embarcation en 19 tranches pour que chacune d'elles

ne pesât pas plus de 60 kilogrammes pouvait compromettre la résistance longitudinale de la coque.



Le canot *Mindouli II* devant les chantiers G. de Coninck et Cie, à Maisons-Laffitte

Les constructeurs y remédièrent très ingénieusement en adoptant une répartition parfaitement calculée des différentes matières : cornières, tôles, feutre, bois, et ils obtinrent une coque légère et très résistante. Les résultats de l'expédition prouvent qu'ils ont pleinement réalisé le problème qui leur avait été posé.



Moteur système Joseph Filtz

Le groupe moteur du canot est du système Joseph Filtz. Le moteur est à 4 cylindres de 140 c/m d'alésage et 160 c/m de course ; le nombre de tours par minute est de 800 ; la puissance effective est de 55 chevaux. Les cylindres sont fondus par paire et sont à circulation d'eau.

La disposition des cylindres est telle que, quelle que soit la variation de la température dans ces organes, le mélange explosif étant toujours chauffé par les parois, y arrive à sa température.

Dans ces conditions, le mélange ne subit pas de variation brusque de température à l'arrivée dans les cylindres et conserve son homogénéité ; il en résulte un meilleur rendement.

Nous n'entrerons pas dans les détails de l'appareil moteur, ce qui nous entraînerait au delà des limites de cet article. Mentionnons seulement que l'allumage est double. Il se fait par piles et bobine, et par magnéto haute tension. Un commutateur à haute tension permet de marcher avec l'un ou l'autre des deux allumages.

Le carburateur à niveau constant et à pulvérisation ; l'accélérateur, modérateur, permettant d'obtenir toutes les allures du moteur ; la pompe de circulation d'eau, à engrenages, en bronze, pour permettre de marcher à l'eau de mer ; le collecteur d'échappement, sont autant de pièces d'une solidité et d'une ingéniosité remarquables, de même que le changement de marche qui fait un seul bloc avec le moteur et permet quatre opérations : l'embrayage, le débrayage, le freinage et la marche en arrière.

Enfin, l'hélice en bronze a été spécialement étudiée par M. J. Filtz, d'après les données de la coque et la puissance du moteur pour réaliser le maximum de rendement.

Mis en chantiers dans la deuxième quinzaine d'octobre 1907, le *Mindouli II* était près de faire ses essais vers le 16 novembre suivant, soit à peine 4 semaines pour la

construction. La vitesse réalisée aux essais fut de 25 km, sans chargement, et 21 km 500 avec tout le chargement à bord. Le peu de différence s'explique du fait des formes mêmes de l'embarcation, qui, grâce à sa grande surface de flottaison, enfonce très peu pour un poids donné. Le *Mindouli II* fut expédié par ses propres moyens au Havre, avec environ 3 tonnes de marchandises à bord, et le 22, il était chargé sur le pont d'un steamer des Chargeurs réunis et partait pour Loango.

Arrivé en rade de Loango, le canot fut mis à l'eau avec les moyens du bord, avec tout son équipement et son chargement de marchandises. Le moteur fut mis en marche aussitôt, et remonta le long de la côte jusqu'en face de l'embouchure du Kouilou-Niari. Grâce à sa grande vitesse et à sa facilité d'évolution, il passa la barre facilement, en se maintenant entre deux grandes lames et en réglant sa vitesse sur la leur.

Ce premier résultat très remarquable constituait déjà-un gros succès pour ce bateau, et démontre qu'il n'est pas besoin de recourir aux surfs-boats, dans bien des cas, pour décharger au large les steamers venant d'Europe et que des canots automobiles, bien conditionnés, peuvent rendre de réels services pour ce travail.

Malgré les pronostics des gens du pays et des colons établis dans la colonie qui, tous, annonçaient que l'expédition ne pourrait pas réussir, que les rapides entraveraient la marche, s'ils ne causaient pas même de désastres, le canot prit sa route pour l'intérieur.

Lorsque le *Mindouli II* se présenta devant un rapide — celui de Koussouda —, improprement appelé « chute », il parut aux explorateurs trop difficile à franchir, alors qu'ils n'étaient pas encore entraînés à ce genre d'exercice. C'était, d'ailleurs, l'occasion de procéder à l'expérience pratique du démontage de l'embarcation. On démontra le canot entièrement, ainsi que le moteur, et le tout fut porté à 5 kilomètres en amont. La mise à terre et la mise à l'eau s'effectuèrent facilement, une fois le moteur enlevé de la coque, en tirant celle-ci sur le sable.

Sans nous attarder à toutes les péripéties du voyage, disons seulement que, malgré que l'embarcation fût prise plusieurs fois par des tourbillons, qu'elle s'échouât à toute vitesse sur des bancs de sable, qu'elle heurtât maintes fois des troncs d'arbre et des rocs, les tôles de 2 m/m résistèrent parfaitement, et à part quelques petites bosses, la coque arriva en parfait état à destination.

Tous les rapides furent montés au moteur, notamment ceux de Mandjii, de Loukamba, qui s'étendent sur une longueur de 3 kilomètres, celui qu'on a appelé la « Chute du capitaine Pleigneur », la Moutima, la M'Tigny, Milouga, Kipouapa, d'une extrême violence, ceux de Zelé, N'Goma, et ainsi jusqu'à l'embouchure de la Loukoumi.

Mais il fallut fréquemment s'y prendre à plusieurs fois pour trouver, comme le font les poissons, une veine liquide moins rapide que les autres qui permet de refouler le courant, et il fallut souvent un quart d'heure pour avancer de trois mètres. C'est surtout dans ces occasions que les qualités d'évolution du canot furent appréciables, ainsi que sa grande stabilité. La consommation d'essence du moteur fut excessivement régulière, ainsi que sa marche.

Arrivée à destination, l'expédition fut reçue avec enthousiasme et félicitée du beau résultat obtenu grâce aux progrès de l'industrie du canot automobile, alors que tant d'autres précédemment avaient échoué, comme le prouvaient de nombreuses épaves de bateaux et chalands de toutes sortes rencontrés sur le bord de la rivière.

Il ne paraît pas trop osé ille dire que, grâce aux qualités du *Mindouli II*, il a été permis à cette expédition de faire une étude hydrographique importante en peu de temps et de franchir, sur un bateau se déplaçant par ses propres moyens, des régions où la navigation est inconnue en raison des nombreuses difficultés qu'elle présente.

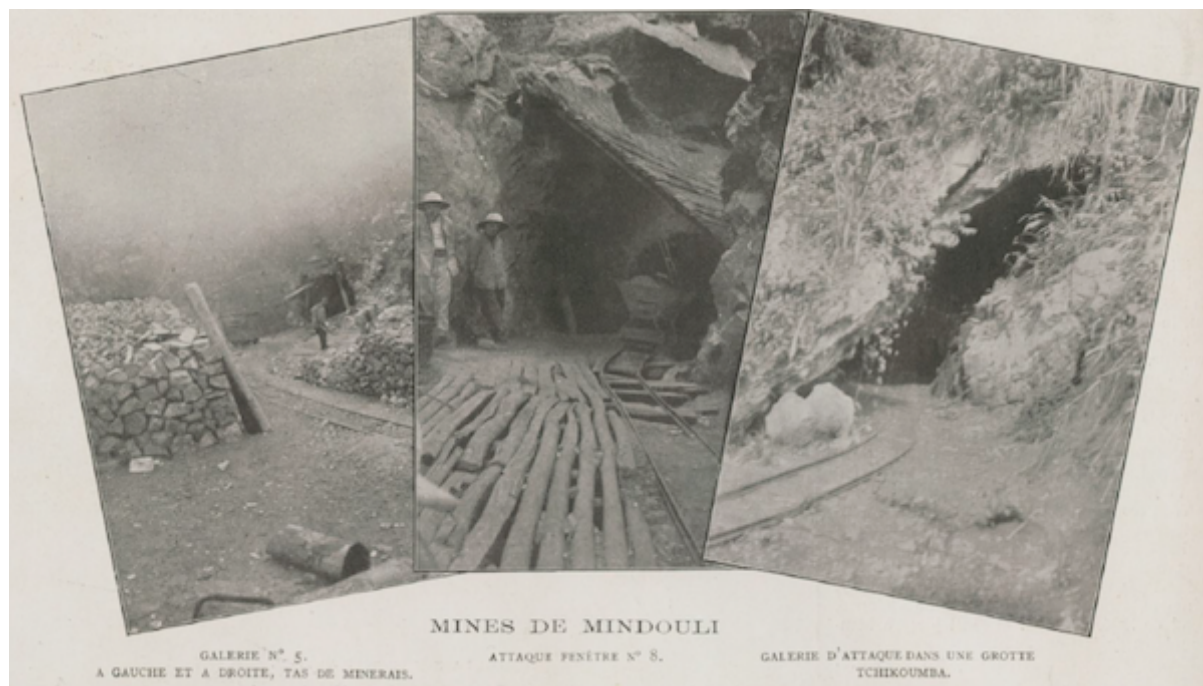
De retour en France, le directeur de la Compagnie, M. G. Planche, de Lyon, chef de la mission, écrivait aux chantiers G. de Coninck et Cie, à Maisons-Laffitte :

« Nous avons le plaisir de vous apprendre l'heureuse issue de notre voyage. Tout d'abord, nous devons vous dire que la coque du *Mindouli II* fut absolument parfaite par sa grande vitesse et sa résistance aux chocs.

Le moteur également s'est fort bien comporté à l'usage. La stabilité du *Mindouli II* fut parfaite en toute circonstance, même en mer, et l'une de ses qualités que nous avons le plus appréciée dans notre voyage est la commodité et la stabilité de sa direction. En un mot, ce bateau nous a permis de faire ce que nous désirions et de réussir dans une entreprise où beaucoup avaient échoué avant nous par manque de moyens. »

Cette lettre de félicitations récompense largement les constructeurs des efforts qu'ils ont accomplis pour créer un type et pour l'avoir construit dans un délai de 4 semaines, ce qui constituait déjà un véritable tour de force.

Le succès obtenu par le *Mindouli II*, au Congo, ouvre la voie aux initiatives de même nature dans toutes nos autres colonies, où le canot automobile est appelé à rendre les plus utiles services.



(*Dépêche coloniale illustrée*, 25 octobre 1908)

Compagnie minière du Congo français. — Assemblée extraordinaire le 24 octobre, à dix heures, 182, avenue de Saxe, à Lyon. — Ordre du jour : Autorisation au conseil de faire tous traités et tous emprunts pour assurer la construction du chemin de fer minier de Brazzaville à Mindouli.

Le cuivre au Congo
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 janvier 1909)

Le gouverneur intérimaire, M. Martineau, vient de terminer un long voyage de deux mois dans les vallées de la M'Poko, de la Lobaye, de l'Ibenga et dans la région minière de Mindouli, qui doit être prochainement mise en valeur.

Le gouverneur a été frappé de voir avec quelle rapidité les indigènes de ces régions, récemment encore réputés si sauvages, se prêtaient à notre contact et acceptaient notre domination : il est convaincu qu'on peut obtenir d'eux dans leur propre intérêt les

mesures les plus propres à améliorer leur situation économique et leur vie matérielle. A Mindouli, il a pu apprécier la richesse du gisement cuprifère pour l'exploitation duquel un petit chemin de fer est dès maintenant en cours d'exécution. Ce chemin de fer, commencé seulement le 20 novembre dernier, a déjà atteint une douzaine de kilomètres ; on compte qu'en moins de deux ans, il aura atteint Mindouli qui est à 121 kilomètres de Brazzaville.

Si ce travail s'exécute et se termine — et la chose ne paraît faire aucun doute —, toute la région du Bas-Congo sera transformée en un instant et l'on peut espérer pour toute cette région le développement d'une richesse indéfinie.

Compagnie minière du Congo français
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 décembre 1909)

Cette affaire lyonnaise, constituée en 1905 par M. Planche, au capital actuel de 3.250.000 fr., va augmenter ce capital de 500.000 fr. par l'émission de 1.000 actions de 500 fr. avec 500 fr. de prime.

Le siège social est à Lyon, rue de Bounel, 19, et l'objet de cette société est l'exploitation des mines de cuivre à Mindouli et à Tchinkaya.

AFRIQUE ÉQUATORIALE
MOYEN-CONGO
(*Les Annales coloniales*, 17 novembre 1910)

Le Moyen-Congo exportera cette année 1.000 tonnes de caoutchouc.

Mais la principale richesse de la colonie sera bientôt dans l'exploitation de son bassin cuprifère. Oui, il y a, à 120 kilomètres de Brazzaville, de grandes mines de cuivre à exploiter, et le minerai y est d'une teneur invraisemblable. *L'Europe* en apporte neuf tonnes à titre d'échantillon. L'exploitation de ces mines, dite de Maindouli [Mindouli], est faite par la Compagnie minière du Congo français dont le siège est à Lyon, qui pourra exporter l'an prochain 40.000 à 50.000 tonnes et a construit pour son service un chemin de fer de 135 kilomètres. Le minerai est actuellement transporté sur 40 kilomètres à dos d'homme, puis emprunte ladite ligne, qui, achevée, aura 165 kilomètres.

On sait qu'un projet de voie ferrée de Brazzaville à Loango est à l'étude. Le minerai du bassin de Maindouli [Mindouli] assure dès maintenant un bon fret à cette ligne.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS
MINDOULI (Congo)
(*L'Information financière*, 8 novembre 1911)

Société anonyme au capital de 4.000.000 de fr.

Messieurs les actionnaires de la Compagnie minière du Congo français sont avisés que l'échange des titres anciens contre les nouveaux se fera, à partir du 1^{er} décembre prochain au siège social, 19, rue de Bonnel, à Lyon, ou aux banques désignées ci-après :

Banque privée de Lyon ;
Banque privée, de Grenoble ;

Compagnie minière du Congo français
Société au capital de 4 millions de francs, divisé en 40.000 actions de 100 fr.
Siège social à Lyon, 19, rue de Bonnel
Notice sur la constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 janvier 1912)

M. Gilbert Planche, demeurant à Lyon, 170, rue de Saxe, a, conformément à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* des 20 décembre 1909 et 3 janvier 1910, deux notices se complétant l'une l'autre, sur la constitution de la Compagnie minière du Congo français, formée pour une durée de 50 années, à dater du 20 juin 1905. et ayant pour objet l'exploitation de mines de cuivre à Mindouli et à Tchinkaya, la recherche, reconnaissance et exploitation de tous gîtes cuprifères dans le Congo français sur la rive gauche du Niari ; l'établissement et exploitation d'une voie ferrée pour relier les mines exploitées avec l'Océan ou avec Brazzaville.

La première notice mentionne que M. Gilbert Planche a fait apport à la société : 1° d'une demande de permis de recherche de minerai de cuivre sur 5.033 hectares 60 ares au nord de M'Boko Songo ; 2° d'un droit d'exploration sur 5.026 hectares 56 ares à Tahinkaya ; 3° d'une demande de permis d'exploitation du minerai de cuivre sur 2.500 hectares à Mindouli ; 4° d'une demande de permis de recherches du minerai de cuivre sur 2 827 hectares 44 ares au nord de M'Boko Songo. — Le même M. Planche, au nom de la participation Syndicat minier du Congo français, a apporté : 1° les résultats de deux missions ; 2° les droits du syndicat sur les permis ci-dessus ; 3° le matériel et l'outillage existant à Mindouli.

En rémunération des apports ci-dessus désignés, il a été attribué au Syndicat minier du Congo français 50.000 fr. et 700 actions entièrement libérées. M. Planche a reçu 112.000 fr. et 50 actions. En outre, il lui a été donné 7.000 parts de fondateur.

La répartition des bénéfices s'effectue sur les bases suivantes, après prélèvement de 5 % à la réserve légale ; un premier dividende de 5 % aux actions, une certaine somme pour l'amortissement et les réserves ; sur le surplus, 10 % au conseil, 57 % aux actions et 33 % aux parts.

La notice mentionne encore que les assemblées se tiennent dans la ville du siège social, au lieu fixé par une convocation passée dans un journal d'annonces légales du chef-lieu d'arrondissement du siège, quinze jours à l'avance.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre.

Le bilan au 31 décembre 1908, publié au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 20 décembre 1909, se compare comme suit avec celui au 31 décembre 1909 :

	1908	1909
ACTIF		
Immobilisations	802 869 06	3.683 204 38
Matériel et mobilier	26 528 84	89 141 59
Marchandises (minerai)	666.236 14	1.029 226 07
Approvisionnements	9.075 34	14 385 34
Caisse, banques, cautionnements	20.069 52	16.290 66
Débiteurs	8 177 21	12.380 50

Comptes à amortir	173.379 69	178 328 47
Comptes d'ordre	—	750 000 00
Total	<u>1.706.335 80</u>	<u>5.772 956 51</u>
PASSIF		
Capital	1.000.000 00	4.000.000 00
Prêteurs	634.783 78	1.700.387 79
Créanciers	71.552 02	72.568 72
Total	<u>1.706.335 80</u>	<u>5.772.956 51</u>

Les statuts de la Compagnie minière du Congo français déposés chez M^e Bernard, notaire à Lyon, et modifiés suivant décision des 15 janvier 1906, 4 mars et 5 novembre 1907, 10 septembre et 15 novembre 1909, 4 février et 4 mars 1910, font connaître notamment (art. 9) que le capital était primitivement de 770.000 fr. divisé en 1.510 actions de 500 fr. Ce capital a été porté successivement à 4 millions de francs, par l'émission de 6.480 actions de 500 fr. Les 8.000 actions de 100 fr. ont, suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 30 septembre 1911, été divisées en 40.000 actions de 100 francs. Les statuts font encore savoir (art. 32) que tout porteur de 25 actions a droit à une voix aux assemblées générales.

Le conseil d'administration est composé de 5 à 9 membres ; en juin 1910, il comprenait MM. Régis Joya ^{2]}, Georges Linière ³, Félix Planche, Gilbert Planche et Emmanuel Rampon ⁴.

Le service financier est fait par la Banque française de l'Afrique Equatoriale, 2, rue Meyerbeer, N. D. L. R.).

Suivant décision de la chambre syndicale des agents de change, que nous publions d'autre part, les actions et les parts de la Compagnie minière du Congo français, seront mentionnées à la Cote officielle, à la deuxième partie du *Bulletin de la Cote*.

Compagnie minière du Congo français
(*Les Annales coloniales*, 6 février 1912)

Les 40.000 actions de 100 fr., libérées et au porteur, et les 7.000 parts de fondateur de la Compagnie minière du Congo français, viennent d'être admises aux négociations de la Bourse au comptant.

Ces titres sont inscrits à la deuxième partie du Bulletin de la Cote.

² Régis Joya (et non *Joyas*)(Grenoble, 1865-Paris, 1933) : ingénieur École centrale lyonnaise, pdg des Éts Joya, chaudronnerie à Grenoble, président des Grands Travaux hydrauliques Joya, Bergès et Cie...

³ Georges Linière : né le 2 décembre 1859 au Coteau (Loire). chevalier de la Légion d'honneur en 1884 comme sous-lieutenant au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique, blessé à l'affaire de Bao-Lé (Tonkin). Ingénieur. Administrateur de la Compagnie industrielle de traction pour la France et l'étranger (1897-1911), administrateur (1897), puis président des Tramways électriques de Roanne, administrateur provisoire des Éts Piguet, mécanique à Lyon, officier de la Légion d'honneur comme capitaine à l'état-major d'une division territoriale.(du 4 mai 1916), administrateur de la Carbonisation industrielle (1924). Décédé le 19 janvier 1927.

⁴ Rampon (É.) : administrateur de la Société des carrières et usines des Rochettes, à Saint-Benoît (Ain) (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 et 27 avril 1914).

Compagnie minière du Congo français
(*Les Annales coloniales*, 6 février 1912)

Les 40.000 actions de 100 fr., libérées et au porteur, et les 7.000 parts de fondateur de la Compagnie minière du Congo français, viennent d'être admises aux négociations de la Bourse au comptant.

Ces titres sont inscrits à la deuxième partie du Bulletin de la Cote.

ROSETTES ET PALMES
Ont été nommés officiers d'académie
(*Les Annales coloniales*, 30 avril 1912)

Truc (Ernest-Louis), directeur de l'exploitation minière de la compagnie du Congo français.

L'Afrique cuprifère
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 août 1912)

[...] Si nous passons dans les possessions voisines françaises, nous trouvons également de grandes richesses en minerai de cuivre dans le voisinage de Mindouli. La Compagnie minière du Congo français, fondée par des Lyonnais, exploite un gisement unique au monde, tant par son importance que par la qualité du minerai qui contient plus de 50 % de métal. Les premières expéditions de quelques milliers de tonnes qui ont été faites depuis un an ont tellement surpris la Metallgesellschaft, qui les a achetés, que cette société a envoyé immédiatement un ingénieur pour vérifier ce gîte au Congo. Cet ingénieur est revenu enthousiasmé. Une autre société, celle des mines du Djoue, travaille au voisinage sur un gisement analogue. [...]

DE LALANDE.

Compagnie minière du Congo français
(*Les Annales coloniales*, 24 août 1912)

Des comptes qui seront soumis aux actionnaires de la Compagnie minière du Congo français dans leur assemblée annuelle du 30 courant, il résulte que l'exercice 1911 se solde par un produit brut de 1.375.853 francs, et un bénéfice net de 734.703 francs.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS
(*Les Annales coloniales*, 14 septembre 1912)

Nous avons indiqué récemment les comptes soumis à l'assemblée générale de la Compagnie minière du Congo français, tenue le 30 août dernier.

Il s'agit d'une Société qui exploite dans la région de Mindouli (Congo français) des gisements cuprifères d'une très grande richesse. On s'en rendra compte, lorsque nous aurons dit que le minerai mis à jour renferme dans certains cas, jusqu'à 60 et 70 % de

cuiivre. Cette haute teneur n'a jamais été rencontrée, même dans les exploitations analogues les plus réputées.

La Compagnie minière du Congo français est d'origine récente ; elle a, en effet, été constituée à Lyon en 1905, au capital modeste de 770.000 francs. Puis, au fur et mesure des travaux effectués, le fonds social fut augmenté, en sorte qu'il se trouve aujourd'hui fixé à 4 millions de francs, divisé en 800 actions de 500 francs. Il existe également 7.000 parts de fondateur ayant droit à 33 % des bénéfices nets annuels distribuables. Ces titres sont traités aux Bourses de Paris et de Lyon.

Le domaine de la compagnie a une superficie d'environ 128.000 hectares ; il comporte 58 permis de recherches et de puissants gisements de cuivre ainsi que de terrains aurifères. Mais l'exploitation, qui n'a été inaugurée qu'il y a un an, ne porte encore que sur 600 hectares. Cela ne veut pas dire que seule cette partie exploitée soit minéralisée ; toutes les recherches effectuées ont démontré, en effet, l'existence de minerai semblable et, par conséquent, fort riche sur la plus grande partie du territoire de la compagnie.

Celle-ci a donc devant elle d'immenses réserves dont elle bénéficiera au fur et à mesure de l'accomplissement du programme d'exploitation qui est poursuivi d'une façon très prudente et très rationnelle.

Les difficultés qui se sont produites au début pour le recrutement du personnel sont aujourd'hui à peu près surmontées, grâce aux installations mécaniques auxquelles il a été procédé pour l'extraction, le concassage, le chargement, le triage et le lavage. La question de la main-d'œuvre est donc résolue et elle ne préoccupe plus du tout le conseil. D'autre part, le transport du minerai est assuré par une voie ferrée que la société a construite à ses frais et qui lui donne toute satisfaction.

La Compagnie minière du Congo français se trouve donc actuellement en excellente posture ; elle a, d'ailleurs, obtenu au cours de l'exercice 1911, des résultats très encourageants. On a vu, en effet, par le bilan que nous avons publié, que les bénéfices nets s'étaient élevés à 734.702 fr. 92.

Il est bon d'ajouter que ces résultats sont ceux du premier exercice d'exploitation, ce qui permet d'en espérer de bien meilleurs pour l'avenir. Le conseil, pratiquant une politique de sagesse dont on ne saurait trop le louer, a jugé bon de ne faire aucune répartition aux actionnaires et d'effectuer [affecter] la totalité de ces bénéfices à divers amortissements.

De plus, afin d'être à même de se mouvoir plus largement au point de vue financier, il a fait décider par l'assemblée extraordinaire qui, le 20 août, a suivi la réunion ordinaire, l'émission de 5.000 obligations 5 %. De ce fait, l'exploitation va pouvoir être exercée sur une plus grande échelle.

En résumé, la Compagnie minière du Congo français est une entreprise intéressante au premier chef. En raison de la haute teneur de son minerai et des prix élevés du cuivre, son exploitation doit être très rémunératrice, et nous n'hésitons pas, dans ces conditions, à déclarer que ses actions et ses parts constituent un placement de grand avenir.

Le compte de profits et pertes s'établit comme suit :

PROFITS	
Exploitation de la mine	807.747 40
Bénéfice sur minerai vendu	561.965 76
Factorerie : bénéfice de l'exercice	5.977 51
Escomptes et rabais	162 80
Total	<u>1.375.853 47</u>
CHARGES	
Charges du minerai vendu	344.193 93
Comptes généraux divers	296.956 62
	641.150 55
Bénéfice net	744.702 92
Total	<u>1.375.853 47</u>

Pendant cet exercice, l'exploitation a eu encore à supporter quelques difficultés de main-d'œuvre, et les transports ont été gênés par l'insuffisance du charbon ; ce à quoi on va remédier par l'emploi du pétrole pour le chauffage des locomotives.

Il n'a pas été proposé de dividende à l'assemblée, la société ayant besoin de fortifier sa situation financière. Le stock de minerai à fin décembre 1911 était évalué à 1.040.000 fr., ce qui donne une belle perspective de bénéfice, étant donnés les hauts cours du cuivre.

Le dernier bilan de la Compagnie s'établit ainsi :

PASSIF		
Capital-actions		4.000.000 00
Réserves :		
Prime sur augmentation de capital :	500.000 00	
Créanciers à terme :		
Société auxiliaire de mines :	292.321 30	
Groupe de Grenoble :	842.700 00	
G[ilbert] Planche :	339.465 13	1.474.486 43
Créances exigibles :		
Banque française de l'Afrique équatoriale :	630.550 85	
Conseil :	23.100 00	
Fournisseurs :	80.437 50	
Effets à payer :	299.822 69	
Employés :	63.853 96	

Comptes divers :	48.566 20	
Main-d'œuvre noire :	6.647 66	1.152.978 86
Profits et pertes :		
Bénéfice de l'exercice		734.702 92
		<u>7.862.168 21</u>
ACTIF		
Immobilisations :		
Immeubles au Congo :	168.727 66	
Matériel, mobilier :	176.983 29	
Valeur des concessions :	506.689 00	
Permis de recherches :	85.402 75	
Chemin de fer :	4.960.432 42	
Matériel de navigation :	192.504 00	6.000.799 12
Réalisable et disponible :		
Cautionnements :	12.000 00	
Espèces :	63.633 43	
Impôts d'actions :	71.845 36	
Débiteurs divers :	220.630 58	
Approvisionnements :	72.246 30	
Marchandises en magasin :	70.100 90	
Stock à fin décembre :	1.040.000 00	1.550.456 57
Comptes à amortir :		
Frais de constitution :	34.388 60	
Missions et études :	156.476 17	
Prospection en 1911 :	30.107 75	220.972 52
		<u>7.862.168 21</u>

La situation de trésorerie très étroite en ce moment va se trouver suffisamment améliorée par le produit de l'émission de 5.000 obligations 5 % de 500 fr., votée par l'assemblée du 30 août.

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 6 janvier 1913)

La Compagnie minière du Congo français a continué en 1912 ses expéditions à Anvers d'un minerai exceptionnellement riche en cuivre, la « mindoulite ».

Les travaux d'exploitation de cette société ont révélé un très intéressant gisement. Non loin de Mindouli, la Compagnie des mines de Djoué étudie un gisement du même genre.

AU CONGO FRANÇAIS

Le travail qui s'y fait. — Déception des administrateurs
(Les Annales coloniales, 13 février 1913)

[...] Dans les mines de Djoué, les travaux et sondages suivent leur cours ainsi que les projets de travaux de railway minier Renéville-Brazzaville.

Quant à la Compagnie minière du Congo français, elle est située dans une autre circonscription, celle de Bakonko. C'est une belle affaire. Le minerai y accuse des teneurs de 60 % en moyenne.

Des travaux récents ont amené à Renéville des blocs de chalcosine de plusieurs tonnes.

On n'en est pas encore arrivé à la période d'exploitation, mais l'affaire s'annonce de mieux en mieux.

Mines

(Les Annales coloniales, 27 mai 1913)

Un seul mot encore sur l'exploitation des mines de cuivre dans la zone qui, de l'est vers l'ouest, s'étend de Brazzaville, sur une superficie d'environ 3.500 kmq. et où les principaux massifs métallifères, connus jusqu'à ce jour, se rencontrent vers Renéville, sur le Djoué. à Mindouli et M' Boukau-Songho, près de la frontière terrestre du Congo belge.

Nombreux déjà sont les permis de recherches délivrés pour cette région.

Deux sociétés se sont fondées en vue de l'exploitation. Ce sont :

1° La Compagnie minière du Congo français, au capital de 4 millions de francs, dont le siège est à Lyon, 19, rue de Bonnel ;

2° La Société des mines du Djoué, au capital de 1.200.000 francs, dont le siège social est à Paris, 64, rue de la Victoire.

Pour l'évacuation du minerai vers l'Europe, la Compagnie minière a construit une voie ferrée à gabarit réduit de 160 kilomètres reliant le centre de production à Brazzaville, port d'embarquement, où remorqueurs et chalands transportent les produits sur la rive opposée, à l'embarcadère du chemin de fer belge de Léopoldville à Matadi.

L'exportation du minerai, depuis le début, c'est-à-dire depuis 1911, s'est comptée approximativement sur 4.500 tonnes, dont la plus grosse part revient à 1912.

Ces chiffres, s'ils attestent la bonne marche de ces industries, montrent aussi les réalisations en main-d'œuvre qui, se montant à plus de deux mille ouvriers permanents, a été fournie presque exclusivement par les villages régionaux.

Or, on le voit, le rayon est relativement restreint sur lequel s'est porté jusqu'à présent l'exploitation du cuivre.

Il constitue néanmoins une indication précieuse pour l'avenir.

Quelle source de richesses n'y a-t-il pas pour nos compatriotes lorsque, facilitant l'exportation des minerais, le railway reliera ce pays à la mer !

Société minière du Congo français
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 décembre 1913)

La Compagnie minière du Congo français s'est mise en instance auprès de l'administration de l'A. O. F. en vue d'obtenir l'autorisation d'aménager une force hydro-électrique sur la rivière Djoué, près du confluent de cette rivière et du Congo.

Publicité
(*La Dépêche coloniale illustrée*, 15 janvier 1914)



TRAVAUX PUBLICS
en France, aux colonies, à l'étranger
Chemins de fer
canaux
installation
d'usines hydro-électriques
G. PLANCHE
19, r. de Bonnel
LYON

CONGO
Compagnie minière du Congo français

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 19 mars 1914)

Conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires du 30 août 1912, le conseil d'administration de la Compagnie minière du Congo français vient de fournir les renseignements qui suivent sur l'exploitation des mines de la compagnie à l'heure actuelle :

Les expéditions de minerai de cuivre argentifère (chalcosine) suivent une progression ascendante sur les années précédentes.

Pour l'année 1913, les quantités de minerai exporté ont atteint 1.245 tonnes d'une teneur moyenne en cuivre de 52,33 % et d'une teneur moyenne en argent de 2 kg. 666 par tonne, ce qui représente 312 tonnes par trimestre.

Le chemin de fer de la compagnie, d'une longueur de 164 kilomètres reliant la mine à Brazzaville, est en voie de prolongement sur de nouveaux centres d'exploitation et fonctionne très normalement.

Le conseil d'administration signale également que, prochainement, une assemblée générale extraordinaire aura à statuer sur l'adoption d'un procédé de traitement sur place des minerais secondaires.

UNE CANDIDATURE

(Les Annales coloniales, 21 avril 1914)

M. [Gilbert] Planche, entrepreneur à Lyon, qui a créé d'importantes et prospères affaires en Afrique équatoriale, est candidat à la députation dans l'arrondissement de Briançon.

Le député sortant est M. Toy-Riont, fabricant d'huiles et de savons à Marseille, réactionnaire.

M. Planche, qui est conseiller général dans la circonscription du canton de L'Argentière depuis plusieurs années, se présente avec le programme du parti radical-socialiste. Son succès ne pourrait que réjouir les coloniaux qui le connaissent et l'apprécient.

[Élu. Il soutient le ministère Viviani.]

AFRIQUE ÉQUATORIALE

Production minérale en 1913

(Le Radical, 23 avril 1914)

Nous résumons ci-dessous, d'après des renseignements qui nous sont parvenus de notre grande colonie, la situation de l'industrie minière au 1^{er} janvier 1914 :

Nombre de permis d'exploration existant au 1^{er} janvier 1913 : 4, dont l'étendue était de 37.000 hectares

Nombre de permis d'exploration accordés en 1913 : 8, avec une étendue de 34.860 hectares.

Nombre de permis d'exploitation existant au 1^{er} janvier 1913 : 30, dont la surface était de 30.892 hectares.

Aucun permis d'exploitation n'a été délivré en 1913.

Nombre de permis de recherches existant au 1^{er} janvier 1913 : 74, s'exerçant sur une surface de 259.116 hectares.

Nombre de permis de recherches accordés en 1913 : 17, ayant une surface totale de 30.684 hectares.

Jusqu'à présent, faute de moyens de communication suffisants, c'est uniquement à l'extraction et à l'exportation du cuivre que sont allés les efforts des titulaires de permis. En 1913, la Société des mines du Djoué a momentanément abandonné son exploitation. Seule la Compagnie minière du Congo français a pu se livrer à une exploitation régulière.

La quantité de minerais de cuivre, à 45 % dont elle a fait opérer l'extraction, s'élève à 1.275 tonnes, soit 574 tonnes de métal dont la valeur sur les lieux d'extraction était de 404 francs la tonne.

Le nombre d'ouvriers employés par elle comprend 21 blancs et 621 indigènes.

INGÉNIEURS

Officiers de l'Instruction publique

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 mai 1914)

Devès (Élie), ingénieur civil, directeur des mines de Renéville (Afrique équatoriale française).

CONGO

Une usine de cuivre à Mindouli

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 mai 1914)

La Compagnie minière du Congo français a passé un contrat avec M. Ch. Fournier, duquel il résulte que M. Charles Fournier, ayant découvert un procédé de traitement métallurgique applicable aux minerais, s'engage à établir à Mindouli, à ses risques et périls, une usine pour le traitement métallurgique du minerai fourni par la Compagnie minière du Congo français.

Le traité énumère longuement les conditions dans lesquelles le minerai devra être fourni par la Compagnie minière à M. Fournier ; il stipule, entre autres choses, que la Compagnie minière paiera à M. Fournier une somme de 675 francs par tonne de lingots livrés.

Ce contrat aura une durée de 15 années, et la Compagnie minière aura la faculté d'acquérir l'usine à l'expiration de la dixième année en payant à M. Fournier une redevance déterminée.

Il résulte de ce que l'on connaît, sur le gisement, que l'on a déjà de quoi alimenter pendant quinze ans l'usine de M. Fournier.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS

(*Les Annales coloniales*, 15 janvier 1916)

Cette compagnie a réalisé, pendant l'exercice 1914, un bénéfice net de 325.491 francs. En tenant compte du report antérieur, le total disponible ressort à 230.000 francs, contre 604.567 francs pour l'exercice précédent, dont la prochaine assemblée générale aura à déterminer l'emploi.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS

(*Les Annales coloniales*, 25 mars 1916)

D'après les comptes arrêtés au 31 décembre 1914, il aurait été vendu pendant le dernier exercice social pour 1.263.777 fr. de minerai, dont 855.000 provenant du stock existant au 31 décembre 1913 et 408.777 du minerai extrait pendant l'année 1914. En tenant compte du minerai extrait et non vendu au 31 décembre 1914, le produit serait de 1.073.351 fr. Les dépenses faites se sont élevées à 747.860 fr. ce qui laisse comme bénéfice 325.491 fr. et en y comprenant le solde reporté de l'exercice précédent 330.030 fr. Le bénéfice en 1913 avait été de 604.567 fr. 73.

MOYEN-CONGO
La vie administrative
(*Les Annales coloniales*, 8 avril 1916)

Par arrêté du 12 février 1916, sont nommés membres du conseil d'administration de la colonie du Moyen-Congo, pour une période d'une année, à compter du 1^{er} mars 1916 :

MM. ... Truc, directeur de la Compagnie minière du Congo français, membres suppléants.

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE
La vie administrative.
Conseil d'administration du Moyen-Congo
(*Les Annales coloniales*, 28 avril 1917)

Par arrêté en date du 26 février 1917 :

... Truc, directeur de la Compagnie minière du Congo français, sont nommés pour une période d'une année, à compter du 1^{er} mars 1917, membres notables suppléants du conseil d'administration du Moyen-Congo.

MOYEN-CONGO
La vie administrative
(*Les Annales coloniales*, 28 avril 1917)

Par arrêté en date du 26 février 1917 :

MM. ... Truc, directeur de la Compagnie minière du Congo français [CMCF], sont nommés pour une période d'une année, à compter du 1^{er} mars 1917, membres notables suppléants du conseil d'administration du Moyen-Congo.

Compagnie minière du Congo
(*Le Journal des finances*, 5 mai 1917)

On ne tardera pas beaucoup maintenant à connaître les résultats de l'exercice 1916 qui a profité non seulement de la hausse du cuivre, mais aussi d'une augmentation

importante de la production ; aussi, sur le marché de Lyon, où elles sont plus connues qu'à Paris, les actions Minière du Congo donnent lieu à des négociations plus actives.

Les richesses minérales de l'Afrique Equatoriale
(*Dépêche coloniale illustrée*, 18 janvier 1918)

.....
Tout l'avenir de la colonie — et il est plein de promesses — n'est pas lié seulement à la question des installations et des améliorations de détail qui incombent aux sociétés exploitantes elles-mêmes ; il est dominé par le problème des transports de l'intérieur à la côte. La mine de Mindouli ne peut envoyer actuellement à la côte plus de 1.500 tonnes de minerai fin par an. Celle du Djoué, si elle est reliée à Brazzaville par un Decauville, pourra porter la production totale de la colonie à 2.500 tonnes. La voie de Pointe-Noire, permettant d'exploiter les gisements inaccessibles à l'ouest de Mindouli et de tirer parti des minerais de cuivre à teneur moyenne, ainsi que des minerais de zinc et de plomb, ferait bien plus que décupler cette production.

Cie minière du Congo
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 novembre 1918, p. 581)

Les bénéfices bruts de l'exercice 1917 s'élèvent à 814.648 fr. et les bénéfices nets ressortent à 348.941 fr., contre 758.000 fr. en 1916. Le conseil propose de limiter le dividende des actions à l'intérêt de 5 fr. Les parts ne recevront rien.

Compagnie minière du Congo
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} décembre 1918, p. 616)

15.000 t. de minerai riche de 45 à 50 % au cours du dernier exercice malgré les difficultés à obtenir des matériaux et fournitures et en dépit de la hausse des prix occasionnée par la difficulté des transports.

DERNIÈRE HEURE

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO
(*L'Information financière*, 5 mars 1920, p. 1)

Lyon, 4 mars. — (De notre correspondant particulier.) — L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue aujourd'hui sous la présidence de M. Linière, a voté à l'unanimité l'augmentation du capital de six millions, en trois tranches de deux millions.

L'émission de la première tranche aura lieu incessamment par l'émission de 20.000 actions de cent francs qui seront offertes au pair aux actionnaires actuels moyennant le versement du quart à la souscription, le solde devant être appelé suivant décision du conseil d'administration.

L'assemblée a voté les modifications de statuts qu'entraîne cette opération.

Le transfert du siège social à Paris a été ajourné à un an.

Une motion a, en outre, été votée demandant que la Société reprenne les pourparlers en vue de la fusion de la Société avec les Mines du Djoué.

BRUITS, NOUVELLES ET FAITS DU JOUR
(*L'Information financière*, 24 juillet 1920)

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS. — Cette société avait construit, à l'origine, un chemin de fer, de Brazzaville à Mindouli, de 160 kilomètres. Afin d'étendre son champ d'action, elle a projeté de l'allonger de 90 kilomètres ; sur ce prolongement, 40 kilomètres de plate-forme ont été construits. Les travaux, qui ont été suspendus, seront repris quand aura été réalisée l'augmentation de capital qui a été votée par l'assemblée extraordinaire du 4 mars 1920 et pour laquelle il a été demandé l'autorisation, ministérielle. Rappelons qu'il a été décidé de porter le capital de 4 à 10 millions, en commençant par une première tranche de 2 millions.

Le projet de fusion avec les Mines de Djoué approcherait de sa maturité, mais la combinaison ne serait pas encore définitivement arrêtée.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS
(*L'Information financière*, 30 juillet 1920)

Un récent rapport du ministre belge des colonies vient de mettre en relief l'essor économique du Congo belge, même pendant la guerre. Le sol de cette colonie, dont les exportations se sont chiffrées par 130 millions dès 1916, produit du caoutchouc, de l'ivoire, des noix palmistes, de l'huile de palme, des traverses, du coton, du café, etc. D'autre part, son sous-sol fournit du diamant (160.000 carats valant 6 à 7 millions en 1918), de l'or (15 millions en 1917), du charbon, de l'étain, enfin du cuivre en quantités importantes ; les seules usines d'Élisabethville ont produit jusqu'à 27.462 tonnes en 1917.

Le Congo français, qui fait vis-à-vis au Congo belge sur la rive droite du fleuve, est aussi pourvu de richesses naturelles considérables qui, toutefois, sont restées jusqu'ici à peu près inexploitées faute de moyens de transport. Les quelques résultats obtenus par les affaires qui ont eu la hardiesse d'y exercer leur initiative sont, toutefois, encourageants déjà et font bien espérer de l'avenir de notre colonie quand elle sera dotée de l'outillage économique indispensable à sa mise en valeur.

La Compagnie minière du Congo français est l'affaire industrielle qui a pris jusqu'ici la plus grande place dans cette région.

Elle a été constituée à Lyon dès 1905, au capital de 770.000 fr. en actions de 500 fr. Ce capital a été porté à 1 million en 1906, réduit, à 725.090 fr. en 1909, par l'abolition d'actions d'apport, puis élevé à 3.250.000 francs en 1909, à 3.750.000, puis 4 millions en 1910, en 40.000 actions de 100 francs. Les actions, après avoir reçu un intérêt de 5 %, ont droit à 57 % des bénéfices, dont 33 % reviennent aux 7.000 parts de fondateur remises pour apports au Syndicat minier du Congo français. La Compagnie, en 1912, a émis aussi à 475 francs 5.000 obligations de 500 francs 5 % amortissables de 1918 à 1927.

Les apports consistaient en :

- 1° Une demande de permis de recherche de minerai de cuivre sur 5.033 hectares au nord de M'Boko Songo ;
- 2° Un droit d'exploration sur 5.026 hectares à Tahinkaya ;

3° Une demande de permis d'exploitation du minerai de cuivre sur 2.000 hectares à Mindouli ;

4° Une demande de permis de recherches du minerai de cuivre sur 2.827 hectares au nord de M'Boko Songo.

Tous ces gisements se trouvent au nord du fleuve Congo, Mindouli est à 150 kilomètres à vol d'oiseau, à l'ouest de Brazzaville, sur le Congo, et à 325 km à vol d'oiseau de la côte de l'océan Atlantique, vers Pointe Noire.

Ces régions, si peu qu'elles aient été explorées, ont déjà révélé l'existence de très belles richesses minières. C'est ainsi que le gisement de Mindouli contient des minerais sulfurés argentifères exploitables à ciel ouvert et en galeries. Ces minerais sont d'une exceptionnelle richesse, contiennent de la chalcosine d'une teneur atteignant fréquemment de 25 à 30 % de cuivre, et même s'élevant jusqu'à 60 %.

Des carbonates silicatés ont des teneurs de 20 à 25 % de cuivre. Enfin, des masses considérables de minerai pauvre contiennent de 2 à 5 % de métal. Une usine est prévue pour le traitement de ces minerais.

Les teneurs élevées des minerais les plus riches sont tout à fait anormales. La mine Ookiep de la Cape Copper, l'une des plus riches que l'on ait connues, ne fournit que du minerai à 17 % de cuivre. Le minerai de Rio Tinto n'a qu'une teneur de 2 à 3 %, celui des mines porphyriques américaines une teneur de 1,45 à 2,70 %.

La mise en valeur de ces gisements, comme de toutes les richesses naturelles des pays neufs, en général, était subordonnée aux possibilités de transport. La Compagnie consacra donc 5 millions à la construction d'un chemin de fer à voie étroite de 0 m. 60, long de 160 km, reliant Mindouli à Brazzaville. Cette voie ferrée comportait des wagons de 8 tonnes, des trains de 2 wagons, après deux transbordements, l'un sur la rivière Djoué, l'autre de Brazzaville à Kinshassa, sur le Congo, les transports étaient effectués par le chemin de fer belge de la rive gauche du Congo, à voie de 0 m. 76, sur un parcours de 400 kilomètres environ jusqu'au port maritime de Matadi. Le trajet durait deux jours de la mine à Brazzaville, deux jours de Brazzaville à Matadi, vingt et un jours de Matadi à Anvers. Le coût total du transport n'était que de 3 livres par tonne avant la guerre.

Ce chemin de fer doit être prolongé de 90 kilomètres, la plate-forme est déjà achevée sur une longueur de 44 kilomètres.

Une convention a été passée pour sa construction avec la Société Spéciale pour l'exploitation des mines, qui supporte les trois quarts de la dépense, le 4 mai 1917.

Les difficultés et la cherté du transport n'ont permis à la Société que de transporter des minerais riches dont la vente a d'ailleurs suffi à lui laisser des bénéfices intéressants.

	Tonnes de minerai expédiées	Produit brut des ventes	Bénéfices nets	Dividendes	
				actions	parts
1911	—	—	—	—	—
1912	1.785	1 620.000	734.202 42	—	—
1913	1.245	—	605.798 60	—	—
1914	—	1.263.778	482.572 18	—	—
1915	500	—	325.491 19	—	—
1916	725	1.323.518	758.029 00	10	16 54
1917	360	285.430.190	348.941 19	5	0
1918	237	558.215.198	558.215 98	—	—

La prolongation de la guerre a contrarié l'exploitation de la mine qui ne pouvait plus ni s'approvisionner, ni expédier ; l'extraction a décliné rapidement et a été presque nulle en 1918 et 1919. Toutefois, l'inventaire de fin 1918 faisait ressortir un stock d'environ 300 tonnes de minerais riches de 45 à 50 % et de 15.000 tonnes de minerais secondaires.

L'affaire va sans doute sortir bientôt de la période de préparation, prendre plus d'ampleur, exploiter plus intensivement, plus économiquement.

Une assemblée extraordinaire du 4 mars 1920 a décidé l'augmentation du capital de 4 à 10 millions, qui serait réalisée en trois tranches. Ces ressources nouvelles permettraient d'améliorer la trésorerie, de réapprovisionner la mine, de remettre en état le matériel, de poursuivre le boisage des galeries, d'augmenter le matériel de voie pour l'exploitation des forêts fournissant des bois de mine, de parachever la plate-forme d'un prolongement du chemin de fer par l'édification de ponts, d'entreprendre le traitement sur place des minerais secondaires et de la terre noire, de procéder à une extraction intensive.

D'autre part, l'assemblée a voté une motion tendant à la reprise des pourparlers en vue de la fusion avec la Société des Mines du Djoué, établie à Renéville, sur les bords du Djoué, rivière qui, quelques kilomètres plus loin, se jette dans le Congo en aval de Brazzaville. Chacune des deux Sociétés a accepté le principe de cette fusion, dont les modalités seulement restent à fixer. La Société des Mines de Djoué a été créée aussi par des groupes lyonnais au capital de 600.000 francs, porté à 1 million 200.000 francs en 1911, puis, en vertu d'une décision de l'assemblée du 14 décembre 1918, à 6 millions, en même temps que le nombre des parts bénéficiaires, ayant droit à 30 % des bénéfices, dont 60 % reviennent aux actions, était élevé de 3.000 à 5.000. Elle possède des permis d'exploitation sur 7.854 hectares sur la rive droite de la rivière Djoué, et a effectué déjà des travaux importants de préparation.

Enfin, la construction d'un chemin de fer direct de Brazzaville à la côte, de 550 à 600 km., depuis longtemps à l'étude, paraît approcher de la période de réalisation. Cette voie ferrée facilitera beaucoup la mise en valeur des richesses de la Compagnie, non seulement parce qu'elle abrégera ses transports en supprimant les transbordements sur le Congo, mais encore parce que, traversant le domaine minier, elle permettra une exploration plus méthodique de celui-ci et une exploitation plus intensive.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO ET MINES DU DJOUÉ (*Les Annales coloniales*, 2 mai 1921)

L'assemblée générale extraordinaire du 4 mai de la Compagnie minière du Congo, va être appelée à examiner le projet d'absorption des mines du Djoué qui feraient l'apport de leur actif total, moyennant la remise de 65.000 actions de 100 fr. de la Minière du Congo échangées, titre pour titre, contre les 60.000 actions de 100 fr. et les 5.000 parts Mines du Djoué.

Les gisements du Djoué, comme ceux de la Minière du Congo, renferment de la chalcosine à haute teneur, pouvant être expédiée telle quelle, et des minerais de teneur plus faible devant être traités sur place. La fusion accroîtra le domaine de la Minière du Congo et facilitera la mise en valeur des Mines du Djoué, qui n'auront plus, au point de vue des transports, qu'à se relier par une ligne de 40 à 50 kilomètres au chemin de fer de la Minière du Congo.

Un colonial rentre à la Chambre
(*Les Annales coloniales*, 9 mai 1921)

M. Gilbert Planche, ancien député radical-socialiste de Briançon, conseiller général de L'Argentière et vice-président du Conseil général des Basses-Alpes, a été élu hier, député de ce département sans concurrent en remplacement de M. Bonniard (Victor), élu sénateur.

M. G. Planche avait été battu avec toute la liste radicale à la majorité absolue par la liste libérale de MM. Bonniard et Noblemaire.

La moyenne de la liste libérale avait été de 9.644 voix ; celle de la liste radicale, 8.902. Cette fois M. Planche est élu par 11.704 voix.

On sait la place importante que tient M. Planche dans les milieux coloniaux et la part décisive qu'il a prise à la mise en valeur des mines du Congo français.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS
(*Les Annales coloniales*, 18 novembre 1921)

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 26 novembre, en vue de prendre connaissance des comptes de 1919 et 1920.

Les résultats de ces deux exercices sont déficitaires. Le nouveau conseil, qui a pris la direction de l'affaire, à la suite de la démission de M. Planche et de l'absorption des Mines de Djoué, exposera aux actionnaires le programme qu'il se propose de suivre et qu'il a déjà commencé à mettre à exécution.

CHANGEMENT DE CONTRÔLE

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS
(*Les Annales coloniales*, 2 décembre 1921)

Démission de MM. Pellet, Ragis, Bonneton et Planche.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS
(*Le Journal des chemins de fer*, 10 décembre 1921)

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre n° du 19 novembre, l'assemblée des actionnaires tenue le 29 novembre, a approuvé les comptes des exercices 1919 et 1920 qui se soldent, le premier, par une perte de 657.590 fr. portant le déficit total à 1.855.544 fr. En 1920, aucune vente de minerai n'a été faite ; pendant cet exercice comme en 1919, le conseil n'a donné aucune valeur aux minerais pauvres extraits pendant ces exercices.

Au bilan du 31 décembre 1920, l'actif disponible est de 2.087.406 fr., non compris 878.489 fr. de minerai en stock en regard d'un passif exigible à court terme de 1.973.956 fr. et de 2.528.000 fr. de passif exigible à long terme. La réserve pour amortissement des immobilisations s'inscrit pour 1.857.320 fr. en regard de 7.283.743 fr. d'immobilisations.

UNE AFFAIRE EMBROUILLÉE
(*Le Journal des débats*, 3 mars 1922)

Devant la onzième chambre ont commencé aujourd'hui les débats d'une affaire fort délicate, dans laquelle était poursuivi, pour abus de confiance, M. Planche, député des Hautes-Alpes.

M. Planche, président du conseil d'administration de la Compagnie minière du Congo français, avait fondé, à côté de cette compagnie, une société pour l'exploitation des mines, dont les actions lui appartenaient presque en totalité et à laquelle il avait concédé diverses mines. Il fit exécuter par cette société des travaux pour la construction de voies ferrées, allant de Brazzaville aux mines. Les travaux coûtèrent 88.000 francs. Il en débita la compagnie minière, mais il majora le coût de ces travaux et le porta jusqu'à 480.000 francs. Le règlement fut effectué en actions de la Compagnie minière.

Le Parquet, bien que cette compagnie n'ait point porté plainte, a renvoyé M. Planche devant le tribunal correctionnel, mais depuis, les deux sociétés ont fusionné, et le préjudice a donc disparu.

D'autre part, M. Planche proteste de son innocence. Il se plaint d'avoir été victime d'une tentative de chantage de la part de son secrétaire, M. Vazeille, qui, sur sa plainte, est en même temps poursuivi pour vol des documents sur lesquels porte l'accusation.

M^e Moussait [*sic* : *Moutet !*] assiste M. Planche, M^e Dufraisse se présente pour M. Vazeille.

Un procès colonial
(*Les Annales coloniales*, 28 avril 1922)

La 11^e Chambre correctionnelle, présidée par M. Lemerrier, a condamné hier à un an de prison et 100.000 francs d'amende M. Planche, député des Hautes-Alpes.

C'est à la suite d'une plainte déposée par un groupe d'actionnaires de la Compagnie minière du Congo, dont M. Planche était administrateur délégué jusqu'en 1920, que le député des Hautes-Alpes fut inculpé d'abus de confiance. La Compagnie minière du Congo, qui a pour objet l'exploitation des mines de cuivre de Kounkounba et de Mindouli, fit effectuer en 1916, par les soins de M. Planche, la construction d'une ligne de chemin de fer à voie étroite des mines à Brazzaville. Certains de nos confrères ont prétendu que M. Planche avait touché 480.000 francs pour la construction d'une ligne de 30 kilomètres de longueur, qui n'aurait coûté que 80.000 francs.

Or, cette voie ferrée mesure 160 kilomètres, qui, à raison de 80.000 francs pour la construction totale, donnerait 500 fr. pour le prix du kilomètre, prix de beaucoup inférieur à ceux d'avant guerre, aux Colonies, même pour une voie de 0 m. 60.

M. Planche a fait appel du jugement.

M. Planche se fit payer par la société, pour cette construction, des frais considérables et réalisa à son préjudice des bénéfices illicites qui se monteraient à plusieurs millions.

M. Vazeille, ancien secrétaire de M. Planche, qui avait porté plainte contre le député des Hautes-Alpes en abus de confiance, était à son tour poursuivi, à la requête de M. Planche, sous l'inculpation de vol de documents. Il a été condamné à quatre mois de prison avec sursis et au franc de dommages et intérêts que sollicitait M. Planche.

M^e Marius Moutet a plaidé pour M. Planche et M^e Dufraisse pour M. Vazeille.

Un acte de justice
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} février 1923)

M. Planche, député des Hautes-Alpes et entrepreneur de travaux publics, avait été, nous l'avons dit à l'époque, condamné le 27 avril dernier, par la 11^e chambre correctionnelle, à un an de prison et 100.000 fr. d'amende, pour abus de confiance au préjudice de la Compagnie minière du Congo, dont il avait été le président du conseil d'administration. Sur appel de M. Planche, la cour, après plaidoirie du bâtonnier Raoul Rousset, vient de prononcer son acquittement pur et simple.

Quant à M. Vazeilles, ancien secrétaire de M. Planche, et contre qui le député des Hautes-Alpes avait porté plainte pour vol de documents, la cour l'a condamné à quatre mois de prison avec sursis après une plaidoirie de M^e Dufraisse.

DANS LES BUREAUX
L'élection de M. Planche
(*Les Annales coloniales*, 16 février 1923)

Le septième Bureau de la Chambre a validé hier à l'unanimité l'élection de M. Planche, député des Hautes Alpes, qui, bien qu'élu depuis deux ans, avait demandé à ce que le bureau ajourne sa décision jusqu'à la décision de la Cour d'appel sur le procès qu'il avait eu avec la Compagnie minière du Congo. On se rappelle que M. Planche a été acquitté, il y a quinze jours, et son calomniateur condamné.

HIPPISME
(*Les Annales coloniales*, juillet 1923)

Un cheval de G. Planche en course à Enghien.

NÉCROLOGIE
M. Planche est mort
(*Les Annales coloniales*, 26 mai 1924)

M. Planche, député des Hautes-Alpes, est mort à Gap, hier. Il avait été réélu le 11 mai sur la liste du Cartel des gauches. Il a succombé à une hémoptysie, conséquence des fatigues que lui avait imposées la campagne électorale. Il avait 58 ans.

M. Planche, qui avait siégé au Parlement pendant la guerre, avait été battu le 16 novembre 1919 et réélu à une élection partielle le 8 mai 1921. Il siégeait à la Chambre au groupe radical-socialiste.

M. Planche avait consacré avant la guerre son activité à d'importantes affaires d'entreprises et de mines en Afrique-Équatoriale Française.

Suite :

1921 : reprise de la [CMCF](#) par les groupes familiaux Achalme et Fondère-Guynet.